Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une nouvelle plateforme logistique sur le parc d'activités Witry/Caurel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SCI CLEMENT 2

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. Olivier CLEMENT - Gérant

RCS / SIRET |__ __ __| |__|__ __ |__|__ __| __ __ __|__|__| Forme juridique : Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement. les activités du site seront classables en enregistrement sous la rubrique 1510, avec un volume d'entrepôt de 160 700 m3.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure ou égale à 10 000 m^2. le projet aura une emprise au sol de 12 053 m^2.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment comprenant 4 cellules de stockage d'environ 3000 m^2 unitaire et d'un bloc bureaux/locaux sociaux de 400 m^2 (800 m^2 disponibles sur 2 niveaux).
La construction est prévue sur une parcelle inoccupée de 32 353 m^2 du parc d'activités de Witry/Caurel en bordure de la RD151.

Aucune démolition, aucun défrichement ne seront nécessaires.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Pour répondre aux besoins de ses clients, la SCI CLEMENT 2 (groupe OC Logistique) souhaite disposer d'espaces de stockage supplémentaire. Le projet est idéalement situé à la périphérie de Reims avec un accès rapide à l'autoroute A34.
La société propose une offre de transport et de logistique pragmatique et opérationnelle dans différents domaines :

- Transport de mobilier
- Transport de Marchandises encombrantes
- Transport de Marchandises Fragiles
- Livraison à domicile
- Livraison sur mesure
- Transport de marchandises
- Transport express

Le projet s'accompagnera de la création d'une trentaine d'emplois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'implantera en partie centrale de la parcelle de 32 353 m^2, l'emprise du bâtiment aura une longueur de 186 m et une largeur de 63 m. Le bâtiment aura une structure béton, des façades en bardage double peau, une couverture en bac acier avec étanchéité.
Seront également aménagés les voiries, parkings pour véhicules légers et camionnettes, bassin de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie, réserves d'eau avec aire de pompage pour les services d'Incendie et de Secours, bassins et noues d'infiltration des eaux de pluie.

Les travaux seront réalisés de jour, les déchets de chantier seront collectés et gérés par l'entreprise de gros-œuvre. Les ouvrages de traitement d'eaux de pluie seront réalisés en début de chantier pour être opérationnels dès que le site sera en clos couvert.

La durée prévisionnelle du chantier est de 8 mois. Les équilibres déblais-remblais seront réalisés au début du chantier et les matériaux gérés à la parcelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les livraisons se feront par poids lourds, qui s'identifieront à l'accueil. Une fois enregistré, ils pourront se garer au niveau des quais du bâtiment. Les palettes seront déchargées, contrôlées, mises en stock (racks ou stockage au sol), puis enregistrées dans le système de gestion informatisé .
En fonction des besoins, les produits seront déstockées (palettes entières ou colis), emmenés vers la zone de préparation de commande/expédition et chargés dans des camionnettes pour la majorité des cas ou des poids lourds.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site a été soumis à Permis de Construire et à Enregistrement au titre des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain	32 353 m²
Emprise au sol des constructions	12 053 m²
Entrepôt de stockage (rubrique ICPE 1510)	160 700 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Plateforme logistique
Parc d'activités Witry/Caurel
51110 CAUREL

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 04°08'16"E **Lat.** 49°18'24"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__ __ __"__

Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__ __ __"__

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Massif forestier du Mont de Berru" à plus de 3 km au Sud du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Caurel est couverte par le PPBE Marne (commune traversée par l'autoroute A34)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune n'est concerné par aucun PPRT ou PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Caurel se trouve sur la ZRE Albien (code 03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La plus proche est la ZSC "Marais et pelouses du tertiaire au Nord de Reims" (FR2100274), à plus de 4 km au Sud du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est constitué par les "Crayères Ruinart", à environ 8 km au Sud du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site sera alimenté par le réseau public d'eau potable, exclusivement pour répondre aux besoins sanitaires.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La plateforme créera de nouvelles surfaces imperméabilisées, mais les eaux pluviales seront gérées à la parcelle et infiltrées. Il n'y a donc pas de modifications des masses d'eaux souterraines à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain est relativement plat, l'équilibre déblais-remblais sera fait directement sur le terrain. Il ne sera pas nécessaire de faire évacuer des terres d'excavation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La construction de l'usine nécessitera des apports en matériaux de construction classique (charpente béton, panneaux béton, bardage métallique, ...) et ne fera pas appel à des ressources naturelles issues de carrières que lorsque les caractéristiques géotechniques du terrain le nécessiteront. Il n'est pas prévu de mise à niveau de l'ensemble de la parcelle par exemple.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain est actuellement cultivé, il n'est occupé par aucun bosquet ou arbuste qui pourrait servir d'habitat à l'avifaune. Il ne présente aucune attractivité pour la faune ou la flore. Les infrastructures routières et la voie ferré voisines ne favorisent pas l'implantation d'une faune variée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le terrain de 3,3 hectares est implanté au sein d'un parc d'activités, mais était exploitée jusqu'à présent pour la culture. Aucun arbre, arbuste n'est présent sur le terrain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Absence de PPRN sur la commune de Caurel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Trafics liés à la logistique sur le site et déplacements du personnel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Émissions sonores du site principalement liées au trafic routier qu'il génère. Le site est implanté entre l'autoroute A34 et la voie ferrée (ligne Paris-Charleville).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Les éclairages extérieurs seront limités au besoin de mise en sécurité du site et des employés.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Uniquement des eaux pluviales et des eaux sanitaires.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux pluviales de toitures et de voiries seront infiltrées via des bassins et noues d'infiltration. Les eaux des aires de stationnement et des quais seront préalablement traitées par séparateurs à hydrocarbures. Les eaux vannes rejoindront le réseau public des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets du site seront confiés à des prestataires de collecte et de traitement agrées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Mutation d'espace agricoles en surfaces industrielles. La parcelle est cependant destinée à accueillir des installations industrielles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effluents du site seront traités conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 11/04/17 : réseaux séparatifs, infiltration des eaux pluviales, bassin de rétention en cas d'incendie ou de déversement accidentel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact ;
Le terrain est implanté en dehors de toutes sensibilités environnementales connues et l'activité logistique n'est une source de nuisance importante, dès lors que les infrastructures routières avoisinantes permettent de répondre aux besoins du site sans générer de nuisance pour les riverains. Ce qui est le cas pour le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Hermonville le, 19/11/2020
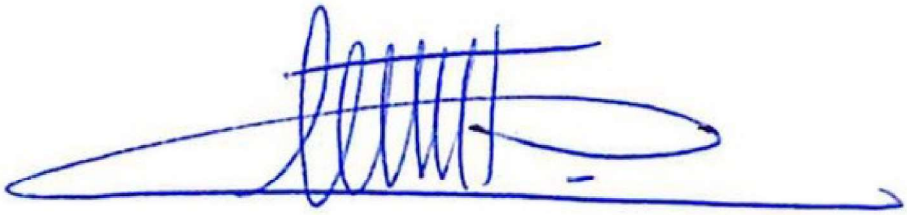
Signature